

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

Nom du produit	Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm
N° de pièce	92030, 93701, 90624, 9685T, 9685DLVRD, 90701, 90700V
Usage recommandé	Antigel/Liquide de refroidissement
Restrictions d'utilisation	Aucune connue

#### Coordonnées du fournisseur

Nom	Vulsay Industries Ltd.
Adresse	35 Regan Road Brampton, Ontario L7A 1B2 Canada
Téléphone	905-846-2200
Fax	905-846-2249

**Numéro(s) de téléphone en cas d'urgence** N° de téléphone D'URGENCE, jour et nuit : 1-800-468-1760

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

- Toxicité aiguë, ingestion (chapitre 3.1), Cat. 4
- Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique (chapitre 3.8), Cat. 2
- Toxicité pour la reproduction (chapitre 3.7), Cat. 2
- Lésions oculaires/Irritation oculaire (chapitre 3.3), Cat. 2B

#### Éléments du SGH sur les étiquettes, notamment les conseils de prudence

#### Pictogramme(s)



#### Mention d'avertissement

Avertissement

#### Mention(s) de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

H373	Risque présumé d'effets graves pour des organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H320	Provoque une irritation oculaire.
<b>Conseil(s) de prudence</b>	
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P260	Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou les aérosols.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P308+P313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.
P501	Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale.

### SECTION 3 : Composition / Information sur les composants

Composant	Concentration (volume)
ÉTHYLÈNEGLYCOL (N° CAS : 107-21-1 ; N° CE : 203-473-3 ; N° Indice : 603-027-00-1)	90 - 97 %
DIÉTHYLÈNEGLYCOL (N° CAS : 111-46-6 ; N° CE : 203-872-2 ; N° Indice : 603-140-00-6)	≤ 5 %
Acide inorganique hydraté, sels d'acide organique (N° CAS : Mélange)	< 6 %
Eau (N° CAS : 7732-18-5)	< 5%

### SECTION 4 : Mesures de premiers secours

#### Description des mesures nécessaires de premiers secours

En cas d'inhalation	Quitter IMMÉDIATEMENT la zone contaminée ; inspirer profondément de l'air frais plusieurs fois. Si des symptômes (tels que respiration sifflante, toux, essoufflement ou brûlures de la bouche, de la gorge ou de la poitrine) apparaissent, appeler un médecin et soyez prêt à transporter la victime à l'hôpital. Fournir la protection respiratoire qui convient aux secouristes qui pénètrent dans une atmosphère inconnue. Il faut utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) dans la mesure du possible ; s'il n'y en a pas de disponible, employer un niveau de protection supérieur ou égal à celui qui est conseillé dans les Recommandations relatives au respirateur.
En cas de contact avec la peau	Laver IMMÉDIATEMENT et abondamment à l'eau la peau touchée tout en retirant et en isolant tous les vêtements contaminés. Laver doucement et soigneusement au savon et à l'eau toutes les zones de la peau qui sont

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

touchées. Si des symptômes tels que des rougeurs ou de l'irritation apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Vérifier d'abord si la victime porte des lentilles de contact et les enlever, le cas échéant. Rincer les yeux de la victime à l'eau ou avec une solution saline normale pendant 20 à 30 minutes en appelant simultanément un hôpital ou un centre antipoison. Ne mettre aucun onguent, huile ou médicament dans les yeux de la victime sans avoir reçu des instructions précises d'un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler IMMÉDIATEMENT un hôpital ou un centre antipoison. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en convulsions, lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau pour diluer le produit chimique. Soyez prêt à transporter la victime à l'hôpital si un médecin le conseille. Si la victime est en convulsions ou qu'elle est inconsciente, ne rien lui donner par la bouche ; veiller à ce que ses voies aériennes soient ouvertes et la faire reposer sur le côté avec la tête plus basse que le corps. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime à l'hôpital.

### Équipement de protection individuelle pour les secouristes

Conseil général : Les secouristes doivent prêter attention à la protection individuelle et porter les vêtements de protection recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les projections). S'il y a un risque d'exposition, consulter la Section 8 pour y trouver l'équipement de protection individuelle spécifique à porter.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

L'éthylèneglycol peut engendrer une toxicité aiguë suite à l'ingestion. En raison de sa faible volatilité et de sa faible vitesse d'absorption cutanée, il est peu probable qu'une toxicité aiguë se déclare suite à l'exposition à l'éthylèneglycol par les voies d'exposition respiratoire ou cutanée.

La toxicité aiguë faisant suite à l'ingestion d'éthylèneglycol se manifeste en trois phases. La première est caractérisée par une dépression du système nerveux central (SNC) ressemblant beaucoup à celle de l'intoxication à l'éthanol, dont les caractéristiques sont les étourdissements, l'agitation, le nystagmus, la nausée, la tachycardie, la tension artérielle élevée et le vomissement de 0,5 à 12 heures suivant l'exposition. La deuxième phase débute environ 12 heures suivant l'ingestion et est caractérisée par des effets cardiorespiratoires, notamment avec l'apparition d'hyperpnée, d'acidose métabolique, de dyspnée, d'hyperventilation, de tachycardie, de cyanose et de tension artérielle élevée. Une troisième phase, mettant en cause une toxicité rénale peut être présente de 24 à 36 heures suivant l'ingestion, accompagnée de douleurs du flanc, sensibilité au punch rénal, nécrose tubulaire aiguë, hypercalcémie, hyperkaliémie et hypomagnésémie. Une oligurie ou une anurie peut se produire. Certains chercheurs indiquent une quatrième phase caractérisée par un dysfonctionnement neurologique différé.

Le décès peut survenir suite à des expositions substantielles en raison de l'insuffisance cardiorespiratoire ou de lésions du SCN lors de phases ultérieures. L'intoxication grave, si la personne y survit, peut entraîner des effets neurologiques, notamment paralysie faciale, troubles d'élocution, perte de capacités motrices et déficiences visuelles.

### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, au besoin

Si plusieurs onces (60 à 100 ml) d'éthylèneglycol ont été ingérées, l'administration précoce d'éthanol peut contrer les effets toxiques (acidose métabolique, lésions rénales). Envisager l'hémodialyse ou la dialyse péritonéale et l'administration de 100 mg de thiamine plus 50 mg de pyridoxine par voie intraveineuse aux 6 heures. Si de l'éthanol est administré, on peut atteindre une concentration sanguine thérapeutiquement efficace de l'ordre de 100 à 150 mg/dl en administrant rapidement une dose d'attaque, suivie par une perfusion intraveineuse continue. Consulter la documentation standard pour y trouver les détails du traitement. Le 4-méthyl pyrazole (Antizol®) est un

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

bloqueur (inhibiteur compétitif) efficace de l'alcool déshydrogénase et il doit être utilisé dans le traitement de l'intoxication à l'éthylèneglycol (EG), au di- ou au triéthylèneglycol (DEG, TEG), à l'éther monobutylique de l'éthylèneglycol (EGBE) ou au méthanol, s'il est disponible. Protocole au fomépizole (Brent, J. et al., New England Journal of Medicine, Feb. 8, 2001, 344:6, p. 424-9) : dose d'attaque de 15 mg/kg par voie intraveineuse, suivie par une dose en bolus de 10 mg/kg aux 12 heures ; après 48 heures, augmenter la dose en bolus à 15 mg/kg aux 12 heures. Continuer le fomépizole jusqu'à ce que le méthanol, l'EG, le DEG, le TEG ou l'EGBE sérique soit indétectable. Les signes et symptômes de l'intoxication comprennent l'acidose métabolique à trou anionique, la dépression du SNC, les lésions des tubules rénaux et une atteinte possible de nerfs crâniens lors des dernières phases. Des symptômes respiratoires, dont l'œdème pulmonaire, peuvent être différés. Les personnes subissant une exposition importante doivent être mises sous observation pendant 24 à 48 heures pour déceler des signes de détresse respiratoire. Dans les cas d'intoxication grave, il pourrait être nécessaire de fournir une assistance respiratoire avec ventilation mécanique et pression positive en fin d'expiration. Il convient de maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer la maîtrise endotrachéale et/ou œsophagienne. Il faut soupeser le risque découlant de l'aspiration dans les poumons par rapport à la toxicité lorsque l'on envisage de vider l'estomac. S'il y a brûlure, traiter toute brûlure thermique, après avoir décontaminé. Le traitement de l'exposition doit être orienté vers la suppression des symptômes et l'état clinique du patient.

### SECTION 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs au dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses anti-alcool (type ATC) sont préférables. Les mousses synthétiques tout usage (notamment AFFF) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner, mais elles seront moins efficaces. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour rincer les déversements et les déplacer à l'écart de l'incendie, et les diluer en proportions non combustibles (voir l'avertissement concernant l'eau pulvérisée sur du glycol chaud ci-dessous.)

#### Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir la matière d'origine en plus de produits de combustion de composition variable, pouvant être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre sans toutefois s'y limiter : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

Risques particuliers d'incendie ou d'explosion : Le récipient peut éclater suite au dégagement de gaz dans un incendie. Une violente production de vapeur ou éruption peut se produire lors de l'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds.

#### Mesures de protection spéciales pour les pompiers

La pulvérisation d'eau peut provoquer le moussage du glycol chaud ; il convient alors de pulvériser l'eau indirectement ou d'employer un autre agent d'extinction sur du glycol chaud.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Isoler la zone. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Consulter la Section 7 : Manutention, pour y trouver des mesures de précaution supplémentaires. Utiliser de l'équipement de sécurité adéquat. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la Section 8, Contrôles de l'exposition et Protection individuelle. En cas de déversement, faire attention aux surfaces et aux planchers glissants.

#### Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les voies navigables et/ou les eaux souterraines. Voir la Section 12, Données écologiques.

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir la matière déversée dans la mesure du possible. Recueillir dans des récipients adéquats et convenablement étiquetés. Petits déversements : Absorber avec une matière absorbante inerte. Gros déversements : Endiguer le périmètre pour contenir le déversement. Pomper dans des récipients adéquats et convenablement étiquetés. Voir la Section 13 : Données sur l'élimination du produit, pour y trouver des renseignements supplémentaires.

## SECTION 7 : Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Précautions relatives à la sécurité de manutention : Laver les mains et autres parties du corps exposées au savon doux et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Fournir une bonne ventilation dans l'aire des opérations afin de prévenir la formation de vapeur.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Bien laver les zones touchées après manipulation.

### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Le produit peut se solidifier à des températures inférieures à -18°C (0°F). Ne pas couper, percer, souder, exposer au chalumeau, etc. les récipients, même lorsqu'ils sont vides. Ne pas stocker à proximité de provisions d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou d'eau potable.

Produits incompatibles : Tenir à l'écart des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### N° CAS : 107-21-1 (CE : 203-473-3)

ÉTHYLÈNEGLYCOL

ACGIH : TWA de 10 mg/m<sup>3</sup> (inhalation)

#### N° CAS : 111-46-6 (CE : 203-872-2)

DIÉTHYLÈNEGLYCOL

ACGIH : TWA de 10 mg/m<sup>3</sup> (inhalation)

### Mesures d'ingénierie appropriées

La ventilation générale suffit dans la plupart des cas. Si la ventilation générale ne suffit pas, employer une ventilation par aspiration à la source.

### Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle (EPI)

#### Pictogrammes



#### Protection des yeux et du visage

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les produits chimiques.

### Protection de la peau

Porter des gants de protection.

### Protection du corps

Porter des vêtements de protection tels qu'un tablier au besoin.

### Protection des voies respiratoires

Normalement pas nécessaire si le produit est utilisé conformément aux instructions. Porter un équipement de protection respiratoire qui convient en cas d'exposition à des niveaux supérieurs aux limites d'exposition.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence/forme (état physique, couleur, etc.)	Liquide clair, légèrement visqueux, de couleur verte
Odeur	pas d'odeur caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée n'est disponible
pH	10 à 11
Point de fusion/point de congélation	Inférieur à -15°C (Éthylèneglycol)
Pont d'ébullition initial et intervalle des points d'ébullition	197°C (Éthylèneglycol)
Point d'éclair	111°C Tag en vase clos (Éthylèneglycol)
Vitesse d'évaporation	< 0,01
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée n'est disponible.
Pression de vapeur	0,06 mm Hg (Éthylèneglycol)
Densité de vapeur	2,1 (Éthylèneglycol)
Densité relative (eau =1)	1,1 à 1,15 à 20°C]
Solubilité	100 % soluble dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée n'est disponible.
Température d'auto-inflammation	400°C (Éthylèneglycol)
Température de décomposition	Aucune donnée n'est disponible.
Viscosité	16,9 cP à 25°C (Éthylèneglycol)
Propriétés explosives	Aucune donnée n'est disponible.
Propriétés oxydantes	Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

### Stabilité chimique

Stable.

### Risque de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses. Flamme nue, étincelles, chaleur et sources d'inflammation.

### Matières incompatibles

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tenir à l'écart des acides forts, des bases fortes et des matières oxydantes.

### Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, aldéhydes, cétones.

## SECTION 11 : Données toxicologiques

### Information sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### ÉTHYLÈNEGLYCOL

Aiguë orale DL50 = 4700 mg/kg (rats)

5500 mg/kg (souris)

DL50 Peau - Lapin - 9530 mg/kg

##### DIÉTHYLÈNEGLYCOL

DL50 Oral - Rat – 12 565 mg/kg

Citation : FDS de Sigma Aldrich

DL50 Peau - Lapin – 11 890 mg/kg

#### Corrosion/irritation cutanée

Non classifié – D'après le pH et le potentiel irritant des composants de ce mélange, on peut s'attendre à ce que le bouillard ou le liquide provoque une irritation de la peau légère à modérée.

#### Lésions oculaires graves/irritation

Non classifié – D'après le pH et le potentiel irritant des composants de ce mélange, on peut s'attendre à ce que le bouillard ou le liquide provoque une irritation ou une inflammation des yeux légère à modérée.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classifié.

#### Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune donnée. N'est pas considéré comme étant mutagène.

#### Cancérogénicité

Non classifié.

#### Toxicité pour la reproduction

L'Éthylèneglycol n'est pas classifié à titre de substance toxique pour la reproduction et le développement humains. Une toxicité fœtale peut toutefois s'ensuivre consécutivement à la toxicité maternelle. Il est peu probable que l'exposition à de faibles concentrations d'éthylèneglycol entraîne des effets néfastes pour le fœtus, bien qu'il faille minimiser l'exposition.

#### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

En cas de vaporisation ou de pulvérisation : irritation des voies respiratoires supérieures et effets systémiques. Ingestion : moyennement toxique, peut provoquer des effets sur le système nerveux central, des effets cardio-pulmonaires (acidose métabolique) et l'insuffisance rénale. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer de graves lésions et la mort.

Peau : Légère irritation, mais il est peu probable qu'il y ait lésion.

#### Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées

Peut provoquer des lésions à des organes (reins) à la suite d'une exposition prolongée ou d'expositions répétées.

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Peut provoquer un assèchement de la peau lors d'expositions répétées.

### Danger par aspiration

Non classifié.

### Renseignements supplémentaires

-----

ÉTHYLÈNEGLYCOL : \*TOXICITÉ :

#### NORMES, RÉGLEMENTATION ET RECOMMANDATIONS :

OSHA : *Federal Register* (1/19/89)

Limite finale : Valeur plafond de 50 ppm [015,545,610]

ACGIH : Valeur plafond de 50 ppm (vapeur) [015,415,421,610]

NIOSH : document sur les critères : Aucun

NFPA : Classement des dangers : Santé (H) : 1

Inflammabilité (F) : 1

Réactivité (R) : 0

H1 : Matières seulement légèrement dangereuses pour la santé (voir la NFPA pour y trouver les détails).

F1 : Matières devant être préchauffées avant qu'une inflammation puisse se produire (voir la NFPA pour y trouver les détails).

R0 : Matières habituellement stables, même dans des conditions d'exposition à l'incendie et ne réagissant pas avec l'eau (voir la NFPA pour y trouver les détails).

-----

DIÉTHYLÈNEGLYCOL : \*TOXICITÉ :

#### NORMES, RÉGLEMENTATION ET RECOMMANDATIONS :

OSHA : Aucune

ACGIH : Aucune

NIOSH : document sur les critères : Aucune

NFPA : Classement des dangers : Santé (H) : 1

Inflammabilité (F) : 1

Réactivité (R) : 0

H1 : Matières seulement légèrement dangereuses pour la santé (voir la NFPA pour y trouver les détails).

F1 : Matières devant être préchauffées avant qu'une inflammation puisse se produire (voir la NFPA pour y trouver les détails).

R0 : Matières habituellement stables, même dans des conditions d'exposition à l'incendie et ne réagissant pas avec l'eau (voir la NFPA pour y trouver les détails).

## SECTION 12 : Données écologiques

### Toxicité

Données écologiques sur le produit : On ne dispose d'aucune donnée.

Éthylèneglycol (107-21-1)

CE50 Daphnia 1 > 10 000,00 mg/l (CE50 ; 24 h)

CL50 poisson 2 40 761,00 mg/l (CL50 ; 96 h ; *Salmo gairdneri*)

Diéthylèneglycol (111-46-6)

CL50 poisson 1 > 5000,00 mg/l (CL50 ; 24 h)

CE50 Daphnia 1 > 10 000,00 mg/l (CE50 ; 24 h)



# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Benzoate de dénatonium (3734-33-6)  
CL50 poisson 1 > 1000,00 mg/l (CL50 ; 96 h ; Salmo gairdneri)  
CE50 Daphnia 1 13,00 mg/l (CE50 ; 48 h ; Daphnia magna)

### Persistance et dégradabilité

Éthylèneglycol (107-21-1)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol.

Demande biochimique en oxygène (DBO) 0,47 g O<sub>2</sub>/g de substance

Demande chimique en oxygène (DCO) 1,24 g O<sub>2</sub>/g de substance

Demande théorique en oxygène (DThO) 1,29 g O<sub>2</sub>/g de substance

BOD (% de la DThO) 0,36

Diéthylèneglycol (111-46-6)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Très mobile dans le sol. Photolyse dans l'air.

Demande biochimique en oxygène (DBO) 0,02 g O<sub>2</sub>/g de substance

Demande chimique en oxygène (DCO) 1,51 g O<sub>2</sub>/g de substance

Demande théorique en oxygène (DThO) 1,51 g O<sub>2</sub>/g de substance

BOD (% de la DThO) 0,02

### Potentiel de bioaccumulation

Éthylèneglycol (107-21-1)

Facteur de concentration biologique (BCF) poisson 1 10,00 (BCF ; 72 h)

Facteur de concentration biologique (BCF) autres organismes aquatiques 1 0,21 – 0,6 (BCF)

Facteur de concentration biologique (BCF) autres organismes aquatiques 2 190,00 (BCF ; 24 h)

Log Po-eau -1,34 (valeur expérimentale)

Potentiel de bioaccumulation : Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).

Diéthylèneglycol (111-46-6)

Facteur de concentration biologique (BCF) poisson 1 100,00 (BCF ; Autre ; 3 jours ; Leuciscus melanotus ;

Système statique ; Eau douce ; valeur expérimentale)

Log Po-eau -1,98 (Calculé ; Autre)

Potentiel de bioaccumulation : Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).

### Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit est miscible avec l'eau. Peut se propager dans les systèmes d'eau.

### Résultats de l'évaluation des PBT et des vPvB

Cette substance n'est pas classifiée à titre de poly(butylène téréphtalate) (PBT), ni comme étant très persistante et très bioaccumulable (*very persistent and very bioaccumulative*, vPvB).

### Autres effets néfastes

On ne dispose d'aucune donnée.

## SECTION 13 : Données sur l'élimination du produit

### Élimination du produit

ÉLIMINATION ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : Éviter le rejet dans l'environnement. La réglementation provinciale et/ou fédérale peut exiger que les organismes de protection de l'environnement ou autres soient avisés des cas de déversement. La zone du déversement doit être nettoyée et remise dans son état original, ou à la satisfaction des autorités. Éliminer le contenu et les récipients de façon sécuritaire, dans une

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

installation adéquate d'élimination des déchets, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

**TMD canadien (Transport des marchandises dangereuses) : NON RÉGLEMENTÉ**

**DOT américain**

Numéro UN : 3082

Classe: 9

Groupe d'emballage : III

Appellation réglementaire : *Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s.*

Non vrac : Non réglementé par le DOT américain en des quantités inférieures à 5000 lb (2272,7 kg) dans un même colis

**IMDG : NON RÉGLEMENTÉ**

Transport en vrac conformément à l'Annexe II du MARPOL 73/78 et au Code IBC (*International Bulk Chemical Code*, recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Nom du produit : ÉTHYLÈNEGLYCOL

Type d'expédition : 3

Catégorie de pollution : Y

**IATA : NON RÉGLEMENTÉ**

### SECTION 15 : Informations sur la réglementation

**Réglementation particulière au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Massachusetts : *Right To Know Components* (droit de connaître les composants)**

Nom du produit chimique : *Ethylene glycol*

N° CAS : 107-21-1

**New Jersey : *Right To Know Components* (droit de connaître les composants)**

Appellation courante : *ETHYLENE GLYCOL*

N° CAS : 107-21-1

**Pennsylvanie : *Right To Know Components* (droit de connaître les composants)**

Nom du produit chimique : *1,2-Ethanediol*

N° CAS : 107-21-1

**Liste intérieure des substances (LIS) du Canada**

Tous les composants sont répertoriés dans la LIS/LES.

**Inventaire de la *Toxic Substances Control Act* (TSCA) américaine**

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

**Composants visés par la Proposition 65 de la Californie**

Reconnu par l'État d'être toxique pour la reproduction.

### SECTION 16 : Autres informations

# Antigel/Liquide de refroidissement universel concentré « pré-chargé au SCA » Flo-Perm

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

**FDS préparée par :** Service d'assurance de la qualité

**N° téléphone :** 905-846-2200

**Date de préparation :** 6 mars 2016

**Numéro de la révision :** Première version

### **Avis de non responsabilité**

Les recommandations et les données présentées dans la présente fiche s'appuient sur des sources considérées comme étant fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ni sous-entendue en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations ou de celle du produit. La détermination finale de la convenance de tout matériel relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toute matière peut présenter des dangers inconnus et doit être utilisée avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans la présente fiche, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.